

Territoires et solidarités : un enjeu européen

Synthèse de la monographie

Réalisé par :



avec



CHORUM est la mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux entreprises et aux salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle met en œuvre les garanties et services en prévoyance, santé, épargne, retraite et d'ingénierie sociale, adaptés aux besoins des employeurs et des salariés du secteur.

CHORUM a créé CIDES, Chorum Initiatives pour le Développement de l'Économie Sociale, son centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'ESS. CIDES contribue à améliorer la connaissance sur les entreprises et l'emploi dans l'ESS, et soutient les acteurs dans leurs initiatives favorisant la promotion de l'ESS et de ses entreprises, leur attractivité et la qualité de leur emploi.

Acteurs de la cohésion sociale, créateurs d'activités et d'emplois non délocalisables, les entreprises de l'ESS sont

des partenaires naturels et nécessaires des territoires, dans la mise en œuvre de leur politique de développement local durable.

CHORUM, via CIDES, s'est donc associé au think tank européen Pour la Solidarité pour conduire une analyse européenne des politiques et des pratiques en matière de cohésion sociale et de développement local, dans le but de fournir aux acteurs de l'ESS et aux collectivités les clés de compréhension de ces politiques et de leur financement, et des bonnes pratiques européennes pour passer à l'action et favoriser un développement territorial durable et inclusif.

De cet important travail de recherche et d'analyse comparée est née la monographie « **Territoires et solidarités : un enjeu européen** ».

Télécharger l'étude : <http://cides.chorum.fr> ▷ « Nos outils » ▷ « Etudes »

En préambule

Cette monographie porte sur la dynamique existant entre l'économie sociale et le développement territorial durable au niveau local et au niveau européen. Elle vise à démontrer l'importance des différents niveaux d'échelon (européen, local) dans la pérennité de l'action de l'économie sociale, de même que l'incidence de l'échelon européen sur les échelons locaux. Elle fournit une base conceptuelle et analytique du développement local durable ainsi que les outils et les bonnes pratiques qui permettent de le mettre en œuvre.

Si la corrélation entre territoires et solidarités paraît évidente, les modalités que revêt cette relation sont protéiformes. Cette monographie ambitionne d'apporter un nouveau regard sur le sujet et d'en présenter une approche inédite en expliquant et en comparant les moyens existants mis en œuvre dans l'objectif de favoriser le développement territorial local durable. L'économie sociale, l'Agenda 21 et le *Community Development* sont les trois approches analysées dans ce document. Nonobstant leur objectif commun, les outils implémentés varient d'une approche à l'autre et ne s'interpénètrent pas. Il est donc question d'expliquer de quelle manière le lien entre le territoire et ses parties prenantes favorise le développement social, économique, durable et solidaire.

Chaque concept, chaque analyse est illustré par des bonnes pratiques, provenant de pays européens autres que la France afin d'enrichir l'étude. Face à une situation sociale et économique inédite, la portée de cette monographie est manifeste. La solidarité est une conception globale du lien qui unit les Hommes mais qui se décline différemment au niveau local. Chaque niveau de gouvernance est impliqué dans sa mise en œuvre : de l'Union européenne (UE) à la collectivité locale, la solidarité est pensée, et appliquée à travers des actions et des projets. En créant et en maintenant de la solidarité et de la durabilité dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'ESS apparaît comme une réponse adéquate aux crises globales ayant un impact local. Elle est une chance pour nos territoires.

Reconnaissant la solidarité comme valeur fondatrice d'une action politique qui intègre tous les acteurs dans la conception et la mise en œuvre du projet territorial, l'UE en fait un axe important de sa politique régionale, également appelée politique de cohésion. A travers elle, l'UE tente d'apporter un soutien aux régions pour parvenir à un niveau de développement uniforme et équilibré, et atteindre ainsi les objectifs de croissance qu'elle veut *intelligente, verte et inclusive*. Si l'Europe apporte son soutien aux territoires, ce sont eux qui sont au cœur de l'action. Nombreux sont ceux qui développent déjà des initiatives innovantes en partenariat avec les parties prenantes. A cet égard, les structures d'économie sociale se montrent des partenaires efficaces et fiables, à même de répondre aux besoins des citoyens.

1. Comprendre le développement local par une approche européenne

Le développement local est un objectif politique, économique et social. Il s'inscrit dans une démarche de progrès qui vise à assurer aux territoires une stabilité politique, économique et sociale qui satisfait l'ensemble des parties prenantes.

Le développement local se concrétise de diverses manières dans les Etats membres de l'Union européenne. Ces différents modèles impliquent à des degrés divers les acteurs présents sur le territoire et qui font ce territoire. Parmi les modèles qui mettent les objectifs du développement durable au centre de leurs activités, **le développement territorial durable et solidaire et le Community Development** font figure d'exemples. Ces deux modèles sont **des initiatives territoriales conçues pour répondre à des besoins sociaux et portées par des acteurs locaux.**

Culturellement, le concept de développement territorial durable et solidaire est davantage une vision latine tandis que le *Community Development* (ou développement communautaire) est une vision anglo-saxonne largement importée dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

1.1 UNE APPROCHE LATINE : LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET SOLIDAIRE

Le développement territorial durable et solidaire, qui s'appuie sur une politique de responsabilité sociétale des territoires (RST), est un mode de développement

et de planification politique. Il vise un développement local qui intègre la cohésion sociale comme un objectif prioritaire. Le développement territorial solidaire s'inscrit dans une logique « *qui implique le partage des ressources en fonction des besoins des différentes localités et régions pour le mieux-être collectif du plus grand nombre* ». ¹

Pour être efficace, une stratégie de développement territorial durable et solidaire doit remplir un certain nombre de conditions². Elle doit être en capacité de :

- transformer un ensemble cohérent de domaines de la vie sociale ;
- porter sur un territoire pertinent, favorisant l'implication de catégories de population diversifiées ;
- inclure une phase de diagnostic partagé pour assurer la pertinence des réponses et créer les conditions d'une connaissance et d'une reconnaissance mutuelle ;
- favoriser la participation des habitants à la définition des objectifs, stratégies ou modalités des actions ;
- s'appuyer sur un partenariat réel avec les acteurs locaux ;
- s'inscrire dans la durée, en prévoyant les modalités d'une évaluation régulière de l'action conduite.

La dimension participative est une composante essentielle de la stratégie de RST.

¹ Bruno Jean, « Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux », Colloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentavel

² Eric Pélisson, « Le développement social local, nouvelle approche territorialisée de la cohésion sociale : préalables méthodologiques indispensables », Colloque Territoires, action sociale et emploi, 22 et 23 juin 2006, Paris

POUR EN SAVOIR PLUS...

Bonnes pratiques européennes

- Mise en application d'un Agenda 21 dans une station balnéaire, Calvia, Espagne
- Développement d'un Agenda 21 dans un Centre public d'action sociale (CPAS), Woluwé-Saint Lambert, Belgique

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

1.2 UNE APPROCHE ANGLO-SAXONNE : LE COMMUNITY DEVELOPMENT

Il n'existe pas de définition du *Community Development* qui fasse consensus. Son objectif est toutefois clair : « faire émerger des communautés actives et influentes fondées sur la justice, l'égalité et le respect mutuel ».³

Le *Community Development* commence par un processus d'autonomisation (*empowerment*) résultant de l'exercice de la conscience critique. Il se déploie ensuite à travers la participation aux affaires locales. Son principe est de lutter contre l'oppression et de s'attaquer aux inégalités. Ceci suppose de changer les relations entre

les citoyens et les personnes qui détiennent du pouvoir, afin qu'ils puissent prendre part aux questions qui les touchent dans leurs vies quotidiennes. Par conséquent, l'objectif clé du *Community Development* consiste à engendrer collectivement des changements sociaux et à développer la justice sociale en travaillant avec les membres des communautés, en vue d'identifier leurs forces, besoins, droits et responsabilités ; de planifier, organiser et mener des actions ; et d'évaluer les effets des actions entreprises.

Le *Community Development* intègre également les organismes publics afin d'améliorer leur capacité à renforcer les communautés, à s'engager auprès d'elles, à leur répondre et à travailler de concert avec elles.

Autonomisation et participation sont donc les deux composantes intrinsèques du *Community Development*, qui repose par ailleurs sur un corpus de valeurs parmi lesquelles : le travail collectif, l'égalité et la justice, l'apprentissage et la réflexion, la conscience politique, et la durabilité.

1.3 UNE CONCEPTION RÉCENTE ET ENCORE PEU CONNUE : LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES TERRITOIRES

Dérivée de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), la responsabilité sociétale des territoires est intimement liée à la notion de développement durable. Elle se définit comme le mode de développement et de planification politique qui vise un développement local en intégrant la cohésion sociale comme objectif prioritaire.

La responsabilité sociétale fournit la méthode pratique pour atteindre l'idéal de

POUR EN SAVOIR PLUS...

Bonnes pratiques européennes

- Programme de renforcement des communautés : « Apprendre, participer et faire confiance », Fondation Pact, Roumanie
- Programme de renforcement de la participation citoyenne locale, Sara Parc, Birmingham, Angleterre

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

³ Alison Gilchrist, Marilyn Taylor (2011). The short guide to *Community Development*, Bristol: The Policy Press, p.4

développement durable. Il s'agit tout à la fois d'une approche, d'une méthode ainsi que d'un objectif à atteindre en matière de développement durable. Pour un acteur, qu'il soit public ou privé, intégrer une démarche sociétale responsable signifie qu'il ait une approche active et volontaire en vue de concrétiser le développement durable. En termes de méthode, cela implique qu'il considère toutes les parties prenantes à ses activités comme des interlocuteurs pertinents (associations, entreprises, associations de citoyens, etc.) avec lesquels il est nécessaire de communiquer et de s'entendre afin de mener une approche commune, intégrée et harmonieuse. La responsabilité sociétale est également un idéal au sens où elle permet d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans la manière dont les acteurs organisent et structurent leurs activités et remplissent leurs missions notamment économique.

L'objectif des acteurs responsables est d'arriver à concilier, à court terme comme à long terme, croissance pérenne, enjeux sociétaux et environnementaux et bonne gouvernance. La RST a un rôle d'autant plus important à jouer dans le contexte actuel de crise économique dans la mesure où elle promeut des valeurs fondées notamment sur le traitement des défis sociétaux, le bien commun et l'utilité sociale. Un des plans d'actions illustrant le mieux le développement local territorial est le fameux Agenda 21, qui peut-être décliné à tous les niveaux de gouvernance.

La RST repose sur quatre piliers :

- le **pilier économique** (gestion « socialement » responsable des budgets de la collectivité, par l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics par exemple) ;
- le **pilier social**, lié aux politiques de cohésion sociale ;
- le **pilier environnemental**, qui recoupe notamment les politiques d'aménagement du territoire, du logement, de la mobilité et de l'environnement ;
- **la gouvernance et la participation**, qui doivent permettre la construction d'une véritable démocratie participative.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Bonnes pratique européennes

Pilier économique

- Création d'une banque éthique, BBK Solidarioa, Pays Basque, Espagne

Pilier social

- Projet socioculturel pour reformer du lien entre des quartiers déshérités, Glasgow, Ecosse
- Promotion de l'égalité des genres à travers un « bureau de la femme », Carthagène, Espagne

Pilier environnemental

- Projet « 0 % » d'énergie fossile, Kristianstad, Suède
- Rénovation du système de retraitement des eaux, Plovdiv, Bulgarie

Gouvernance et participation

- Rénovation durable et participative d'une zone urbaine déshéritée, Aalborg, Danemark
- Dialogue intergénérationnel dans un quartier sensible, Delft, Pays-Bas

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

2. La cohésion sociale au cœur des politiques de développement local

« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation » (Task Force de Haut niveau sur la cohésion sociale au XXI^e siècle du Conseil de l'Europe).

2.1 LA COHÉSION SOCIALE : DES DÉFINITIONS ET DES DOMAINES MULTIPLES

Concept polysémique et vaste, la cohésion sociale repose avant tout sur des politiques. Elle peut faire référence à des politiques sociales mais également à la notion de civisme, ou encore peut s'apparenter à la participation démocratique locale voire nationale.

En Belgique par exemple, la cohésion sociale recouvre « l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation

sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socio-culturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »⁴

De même, pour le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale recoupe des domaines d'intervention multiples. En tant que concept transversal, il touche la plupart des domaines du vivre ensemble : le revenu et le pouvoir d'achat, l'emploi, le logement, la santé et la couverture sociale, la mobilité, la culture, l'information/communication, mais aussi la lutte contre l'exclusion, la participation citoyenne, la liberté d'opinion, la non-discrimination et le multiculturalisme.

2.2 LES ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE EN FRANCE ET EN EUROPE

Les politiques de cohésion sociale, déclinées à l'échelon local par les collectivités territoriales, sont constitutives du développement local. Mais leur essor, leur mise en œuvre et leur financement ne reposent pas sur les seules collectivités : de nombreux acteurs interviennent dans les politiques de cohésion sociale territoriale, parmi lesquels l'Europe et l'économie sociale.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Bonne pratique européenne

I Plan de cohésion sociale wallon, Belgique

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

⁴ Décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de Cohésion sociale, adopté le 1^{er} janvier 2006 par la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale (Cocof)

L'Acte unique de 1986 inscrit la Communauté européenne parmi les acteurs de la cohésion sociale sur les territoires des Etats membres, avec une double vocation : « promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté » et « réduire l'écart entre les diverses régions et le retard des régions les moins favorisées ». Les fonds structurels européens sont les outils de la politique communautaire en faveur du développement local.

Autre acteur incontournable du développement local : l'économie sociale, vectrice d'innovation et de transformation sociales. Grâce à son ancrage territorial, elle contribue efficacement à la politique de cohésion, à la création d'emplois de qualité et à l'insertion de publics fragilisés. Elle représente un atout économique majeur pour le développement économique local. Cependant, les relations entre les collectivités et les associations évoluent vers une logique de contractualisation attribuable à la législation européenne en matière de services. L'introduction de clauses sociales et environnementales dans les contrats de marchés publics est une réponse à la logique de mise en concurrence des structures d'économie sociale avec les entreprises. Néanmoins, une nouvelle dialectique se dessine entre les structures d'économie sociale et les entreprises, celle du partenariat dans une logique « gagnant-gagnant ».

2.3 DÉVELOPPER DES RELATIONS TERRITORIALES

Une des conditions indispensables à la réussite et à la pérennisation des projets de développement territorial est l'implication de toutes les parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre des politiques et la reconnaissance de la plus-value sociétale.

En raison de leurs activités difficilement délocalisables, les structures d'économie sociale contribuent incontestablement au développement durable des territoires. Elles répondent à des besoins sociaux et sont porteuses d'emplois de qualité, ce qui en fait des actrices incontournables de la cohésion sociale, territoriale et économique. Pour cette raison, les collectivités ont intérêt à en faire des partenaires, et réciproquement.

Historiquement, les collectivités octroient des financements aux structures de l'économie sociale qui assurent des missions que ni le secteur public ni le secteur privé ne peuvent assurer. C'est notamment le cas pour répondre à des problématiques sociales telles que le chômage, la précarité, la dépendance, etc. Les implications des politiques européennes en matière de libéralisation des services ont entraîné une crainte de la part des structures d'économie sociale de voir leurs sources de financement disparaître. Dans ce contexte, les relations entre les deux acteurs évoluent vers une logique de contractualisation.

A ce titre, l'introduction de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics s'avèrent être une solution pour les collectivités et pour les structures de l'économie sociale de remplir leurs objectifs de responsabilité sociétale. Les clauses sociales sont des dispositions qui visent

POUR EN SAVOIR PLUS...

Bonnes pratiques européennes

- The Seacroft Partnership, Leeds, Grande-Bretagne
- L'entreprise Casa Blanco, Bruxelles, Belgique
- Public Policies and Social Enterprises, Italie, France, Belgique, Espagne, Pologne, Allemagne, Roumanie
- Città e Salute, Milan, Italie

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

POUR EN SAVOIR PLUS...**Bonnes pratique européennes****Aide, soins et services à la personne**

- Aide et maintien à domicile en milieu rural : partenariat ADMR - Centres publics d'action sociale (CPAS), Belgique
- Projet de formation et insertion des femmes par les services aux personnes dépendantes, Navarre, Espagne

Emplois verts

- Un village énergétique, pour des lendemains plus verts, Nottinghamshire, Royaume-Uni
- Ecosviluppo (coopérative sociale), Stezzano, Italie

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

un objectif d'insertion socioprofessionnelle dans le cahier des charges d'un marché public. Les clauses environnementales, quant à elles, visent à rencontrer les objectifs de préservation de l'environnement. Ces clauses constituent des moyens pour les pouvoirs publics d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. Au niveau européen, les institutions parlent de clauses de responsabilité sociale.

Assurer un développement local durable et solidaire implique le partage des responsabilités entre tous les acteurs locaux et leur investissement dans la conception et la mise en œuvre d'actions territoriales visant des objectifs de cohésion sociale et de respect de l'environnement. L'économie sociale joue un rôle d'avant-garde en apportant des réponses à des enjeux sociaux et environnementaux. A ce titre, de nouvelles filières apparaissent comme un créneau de développement pour le secteur de l'économie sociale : les emplois verts et les services à la personne. Ces secteurs d'activités répondant à des besoins nouveaux se développent au niveau territorial. La pérennité de ces activités dépend de la réussite des partenariats entre les collectivités territoriales et des structures d'économie sociale.

3. L'impact des politiques européennes sur le développement territorial social et inclusif

3.1 UN BUDGET QUI FAIT DÉBAT

L'Union européenne s'efforce d'harmoniser son espace et de faire appliquer ses politiques à l'échelon local selon le principe de subsidiarité. C'est notamment grâce à sa politique de cohésion, ou politique régionale, que l'UE tente de réduire les fortes disparités territoriales persistantes.

La programmation 2007-2013 de la politique européenne de cohésion se fonde ainsi sur un triple enjeu : la convergence, la compétitivité régionale et emploi, et la coopération territoriale des Etats membres.

La politique de cohésion représente le second poste de dépenses du budget de l'Union, avec 35 % du budget communautaire. Dans un contexte de crise économique et de chômage de masse, il suscite de nombreux débats.

3.2 UNE POLITIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL HARMONIEUX AU NIVEAU EUROPÉEN

Sans la politique de cohésion, les disparités entre les territoires seraient encore plus

POUR EN SAVOIR PLUS...

Les objectifs de la politique de cohésion – Programmation 2007-2013

Objectif de convergence : Plus de 80 % du budget de la politique de cohésion est alloué aux régions les plus pauvres qui sont celles où le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne (ou juste au-dessus de cette limite). Cet argent est dépensé pour des mesures visant à stimuler la croissance économique, y compris les transports et d'autres projets d'infrastructure. En tout, 100 régions reçoivent des fonds dans le cadre de l'objectif de convergence qui, jusqu'en 2006, était connu sous le nom d'« Objectif 1 ». Ces régions ont une population combinée de quelques 170 millions d'habitants, ce qui représente un peu plus d'un tiers de la population totale de l'UE. La plupart des « régions de convergence » se trouvent dans les « nouveaux » Etats membres en Europe centrale et de l'est (qui ont rejoint l'UE depuis 2004), ainsi qu'en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie du sud.

Objectif de compétitivité régionale et emploi : Approximativement 16 % du budget de cohésion, soit 8 milliards d'euros, est partagé entre environ 170 régions qui ne correspondent pas aux critères pour recevoir un soutien dans le cadre de l'objectif de convergence. L'objectif « compétitivité régionale et emploi » était précédemment connu sous le nom « Objectif 2 ». L'argent européen est utilisé pour cofinancer des projets qui contribuent à renforcer la compétitivité économique en promouvant l'innovation et l'entrepreneuriat, en protégeant l'environnement, en améliorant les transports, en adaptant la main-d'œuvre et en investissant dans les ressources humaines.

Objectif de coopération territoriale européenne : Les 2,5 % du budget de cohésion restants, environ 1,25 milliard d'euros par an, sont utilisés pour promouvoir la coopération entre les régions dans différents Etats membres grâce à des projets communs et des échanges d'expérience. La plus grande partie de cet argent est dépensée pour construire des liens plus étroits entre les régions frontalières.

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

marquées. Néanmoins, les répercussions sociales persistantes de la crise, l'exigence d'innovation induite par les défis toujours plus nombreux à l'échelle de la planète et la nécessité d'utiliser au mieux chaque euro dans les dépenses publiques appellent à une réforme ambitieuse de cette politique.

La Commission européenne a rendu ses conclusions concernant l'avenir de la politique de cohésion⁵, sa position est au cœur de la polémique : elle propose une augmentation du budget européen de 5 % par rapport au budget précédent dont l'enveloppe allouée à la politique de cohésion dépendra. La Commission suggère une conditionnalité des aides dans le respect de la stratégie « Europe 2020 », en particulier dans les secteurs de l'emploi et de la croissance. Le futur Fonds social européen (FSE) devrait correspondre intégralement à la stratégie « Europe 2020 » et aux « lignes directrices intégrées »⁶.

Parmi les préconisations avancées par la Commission :

- lier l'allocation de fonds aux objectifs d'Europe 2020, inviter les Etats membres à signer des contrats de partenariat ;
- concentrer les ressources sur un plus petit nombre de priorités ;
- imposer certaines conditions pour les paiements ;
- créer une « réserve de performance » pour récompenser les meilleurs élèves ;

- renforcer le contrôle et l'évaluation ;
- combiner subventions et prêts ;
- renforcer la dimension territoriale ;
- renforcer les partenariats, etc.

3.3 ET L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS TOUT ÇA ?

Les orientations budgétaires auront incontestablement une influence sur le développement et le fonctionnement du secteur de l'économie sociale. En temps de crise économique, un budget maintenu voire plus élevé pourrait pallier aux manquements des Etats. Les fonds structurels européens sont un instrument financier favorisant la cohésion sociale et territoriale par le biais des actions mises en place des structures d'économie sociale pour les populations les plus fragilisées. Une politique d'inclusion sociale active passe nécessairement par la redistribution des fonds structurels européens.

Une baisse du budget européen dédié à la politique de cohésion impacterait les structures d'économie sociale de manière négative. L'actualité de la Commission européenne démontre à quel point les décisions prises à ce niveau ont un impact direct sur les associations et les citoyens les plus nécessiteux.

Ainsi, après l'annonce d'une réduction drastique du budget européen consacré aux plus pauvres, les associations poussent un cri d'alarme. Le programme européen d'aide alimentaire pourrait disparaître en 2013. Utilisé dans 19 des 27 Etats membres, le programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) permet de financer l'aide alimentaire de 13 millions d'européens pauvres, dont 4 millions de français. Créé sous l'impulsion de Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, le PEAD a été conçu comme outil de régulation des stocks dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). En temps de crise

POUR EN SAVOIR PLUS...

Bonnes pratiques européennes

- WEELD - Women, Enterprise and Employment in Local Development (programme URBACT), Celje, Slovénie
- Minority Ethnic Employability Support, Irlande

...RETROUVEZ LES FICHES COMPLÈTES DANS L'ÉTUDE

⁵ « Conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion », rapport de novembre 2010

⁶ <http://www.euractiv.com/fr/politique-regionale/lavenir-de-la-politique-de-cohesion-declenche-un-conflit-europeen-news-497085>

économique et de politique de rigueur, on peut notamment se poser la question de l'avenir des fonds structurels européens, et plus particulièrement des conséquences de la baisse du FSE sur les structures de l'économie sociale.

Par ailleurs, un autre débat sur lequel les structures d'économie sociale doivent rester alertes est celui de la libéralisation des services et de son impact sur les services sociaux.

Les associations, et les autres structures de l'économie sociale rentrent dans le cadre juridique des prestataires de services sociaux d'intérêt généraux (SSIG). Tout en

reconnaissant leur rôle fondamental dans la participation au principe de cohésion sociale et territoriale, le droit communautaire soumet les services sociaux d'intérêts généraux aux règles communes de concurrence du marché européen, au même titre que l'ensemble des opérateurs économiques présents sur le marché. En outre, dans une communication en date d'avril 2006, la Commission souligne « leur contribution à plusieurs objectifs et valeurs essentiels de la Communauté, tels qu'un haut niveau d'emploi et de protection sociale, un niveau élevé de protection de la santé humaine, l'égalité entre hommes et femmes, et la cohésion économique, sociale et territoriale »⁷.

Conclusion

Les politiques de développement durable sur les territoires doivent se construire en associant l'ensemble des parties prenantes, et en particulier les acteurs de l'ESS. Associations, mutuelles, coopératives et entreprises sociales sont ainsi des partenaires naturels, efficaces et innovants, dont la capacité réparatrice (face aux besoins sociaux non satisfaits par l'Etat ou le marché), mais aussi et surtout la capacité transformatrice, en font une partie prenante incontournable de la politique de RST des collectivités.

La politique régionale de l'Union européenne, second poste de dépenses de celle-ci après la PAC, est une source de financement considérable pour soutenir les initiatives en faveur de la cohésion sociale sur les territoires. Face aux problématiques transversales telles que la dépendance, le chômage, le réchauffement climatique..., les acteurs

territoriaux doivent aujourd'hui innover pour trouver de nouvelles réponses. Ils peuvent s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes sur les territoires des pays de l'Union ainsi que sur l'existence de réseaux français, européens et internationaux favorisant les échanges et la mutualisation des savoirs et des pratiques. Les exemples européens développés dans la monographie vous apporteront des premières propositions de solutions.

Enfin, au regard des bouleversements qu'elle connaît, l'économie sociale doit également se réinventer afin de poursuivre sa professionnalisation, maintenir la qualité de ses services, et s'assurer un financement stable et durable. De sa capacité à s'adapter au changement dépend également la poursuite des actions favorisant la cohésion sociale territoriale. Les territoires ont donc leur rôle à jouer dans ces défis à relever pour accompagner les évolutions de ce secteur.

⁷ http://ec.europa.eu/employment_social/social_protection/docs/com_2006_177_fr.pdf



avec



Rédaction : **Vanessa DEWAELE, Audrey HOUSSIERE, Jean-Baptiste MOUGEL, Denis STOKKINK**

Direction de la publication : **Brigitte LESOT**

Conception :

Florence Philippeau, Havelis communication

Crédits photos : CIDES [Chorum Initiatives pour le développement de l'Economie Sociale]